

BOURSE DE LILLE du mercredi 14 mai 1924. VALEURS EN HAUSSE (Le premier chiffre indique le cours précédent, et le second chiffre, le cours du jour.)

Albi, part. 2.298-2.305. — Andrieux, action, 1.210-1.212. — Amm, action, 1.235-1.221. — Béthune, 3.225-3.223. — Carvin, 1.125-1.110. — Courrières, 637.50-630. — Ferfay, 600-550. — Lévigny, 317-316. — Marles 70, 100, 542.50-535. — Ostricourt, 675-1.000. — Thivencelles, 329-326. — Vendin-lez-Béthune, 273.50-268. — Acieries Nord-Est, 1.720-1.718. — Arbel, 405-404. — Acieries Nord-Est, 373.50-368. — Senelle-Maubeuge, 1.524-1.515. — Franco-Belge, 1.412-1.408. — Matériel Transport, 202-208.

VALEURS EN BAISSÉ (Le premier chiffre indique le cours précédent, et le second chiffre, le cours du jour.) Albi, part. 2.298-2.305. — Andrieux, action, 1.210-1.212. — Amm, action, 1.235-1.221. — Béthune, 3.225-3.223. — Carvin, 1.125-1.110. — Courrières, 637.50-630. — Ferfay, 600-550. — Lévigny, 317-316. — Marles 70, 100, 542.50-535. — Ostricourt, 675-1.000. — Thivencelles, 329-326. — Vendin-lez-Béthune, 273.50-268. — Acieries Nord-Est, 1.720-1.718. — Arbel, 405-404. — Acieries Nord-Est, 373.50-368. — Senelle-Maubeuge, 1.524-1.515. — Franco-Belge, 1.412-1.408. — Matériel Transport, 202-208.

ETATS-CIVILS ROUBAIX. — NAISSANCES. — Irène Honn, rue Coligny, 17. — Marcel Forment, rue Franklin, 122. — Germaine Gossy, rue de la République, 125. — Marie-Louise, rue de la République, 125. — Marie-Louise, rue de la République, 125.

Joseph et d'un quatrième côté la rue de Tourcoing. Moyennant les prix, charges et conditions énoncés au-dessus, le sieur de la Société a accepté de céder à Monsieur Louis Lefort, le siège de la Société à Roubaix, rue Fosse-aux-Chênes, n° 74.

PURGE LEGALE. Suivant exploit de M. Vanhate du 23 mai 1924, enregistré à la requête de la Société en liquidation, le sieur de la Société a accepté de céder à Monsieur Louis Lefort, le siège de la Société à Roubaix, rue Fosse-aux-Chênes, n° 74.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

VOUS POUVEZ VOIR A SON JOLI TEINT ET A SES JONES FERMES ET ROSES. La femme qui emploie sur son visage de la crème fraîche et de l'huile d'olive artificiellement prédigérées.



Regardez cette jolie jeune femme et faites la comparaison avec celles qui ne se sont jamais servies de cette merveilleuse nourriture pour la peau.

Un eminent spécialiste des soins de la peau, diplômé de la Faculté de Paris, affirme que le plus grand des maux que l'on peut avoir sur le visage, c'est de ne pas avoir de la crème fraîche et de l'huile d'olive artificiellement prédigérées.

Gardez vos vingt ans. LA CRÈME TOKALON EMBELLIT ET RAJEUNIT. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CHOCOLAT-MENIER. En alimentation surtout, méfiez-vous des produits vendus trop bon marché — car ce qui est diminué sur le prix est retranché sur la qualité.

CONVOIS FUNEBRES. Mlle Angèle DELAÏE, sœur de M. Delaïe, décédée à 72 ans, le 10 mai 1924, dans sa 72e année, munie des sacrements.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

REMERCIEMENTS. M. et Mme G. H. H. remercient les personnes qui ont assisté à la messe pour le repos de l'âme de leur regretté fils.

LES MEDAILLES ET BIJOUX. SONT LES PLUS JOLIS SOUVENIRS DE COMMUNION. Illustration of a cross and a medallion.

SEL VICHY-ETAT. extrait des EAUX DE VICHY pour préparer l'eau alcaline digestive. Le paquet pour 1 litre d'eau 0fr.25. TOUTES PHARMACIES.

CHRONOMETRE. Les plus hautes récompenses aux Expositions Universelles. 7 Grands Prix. - Hors Concours.

MAISON A CEDER. A CEDER Maison à usage de tout commerce, Grand Rue, Roubaix, centre, long bail libre de tout et de suite, 618923.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

MAISON A CEDER. A CEDER quartier très populeux, estimé 90 chambres, 1000 m², par semaine, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois, 1000 fr. par mois.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.

AVIS DE CONVOCATION. Les actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements Grignard & Co, ont été convoqués en assemblée générale ordinaire à Roubaix, le 27 mai 1924.